

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du mardi 24 juin 2025

D07_24062025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre juin à quatorze heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, dans l'amphithéâtre G du Centre de Langues Vivantes, sous la présidence de Serge SLAMA, Président du Conseil Académique de l'UGA.

Point à l'ordre du jour : désignation d'un enseignant ou enseignant-chercheur pour siéger au conseil du pôle S.mart (ex-AIP PRIMECA DS)

Président de séance : Serge SLAMA

Membres présents : CHAACHOUA Hamid, CROSS Benjamin, DUMESTRE-PERARD Chantal, SEIDELIN Signe, VANIER Léo, BOURREL Romain, CARNEL Jean-Stéphane, DEPAU Giovanni, DEPRET Christian, DE ROSNY Eve, MACLEAN Catriona, MARTINEZ MARCOUX Marie-José, GIROUD Séverine, LEMASSON Germain, RACKI Valérie, NEVES Manuel, DUMON Astrid, FLORENTIN Wilson, RAMBAUD Sarah, GUIDETTI Malo, BERIO Clémence, WARIN Malo, DANIEL Maeva, DI IORIO Énée.

Membres représentés : ORSINI-SAILLET Catherine (procuration à CHAACHOUA Hamid), VAUFREYDAZ Dominique (procuration à MARTINEZ MARCOUX Marie-José), BRETON Jean (procuration à DUMESTRE-PERARD Chantal), CASTEBRUNET Hélène (procuration à LEMASSON Germain), BOUCHEZ-CHEVALIER Valérie (procuration à BOURREL Romain, VALARCHER Olivier (procuration à RACKI Valérie), BAILE Henri (procuration à CARNEL Jean-Stéphane), HENNEQUIN Jean Richard Claus (procuration à DI IORIO Énée), RICHARD Louison (procuration à WARIN Malo), LEUILLIER Adrien (procuration à RAMBAUD Sarah), DECHENAUD Émile (procuration à DUMON Astrid), GEIBEN Héloïse (procuration à BERIO Clémence).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Vu les Statuts du pôle AIP PRIMECA Dauphiné Savoie, délibérés en CA de l'UJF du 22 septembre 2015 ;

Vu le règlement intérieur de l'Université Grenoble Alpes ;

Considérant que, dans le cadre du renouvellement du conseil du Pôle S.mart de l'UGA, il convient de procéder à la désignation d'un représentant des formations pour siéger au sein de ce conseil, désigné par la commission "Formation et vie universitaire" du Conseil Académique de l'UGA ;

Considérant qu'à la suite d'un appel à candidatures, aucune candidature n'a été reçue pour représenter les formations parmi les membres de la CFVU ;

Considérant l'ouverture des candidatures aux enseignants et enseignants-chercheurs de l'UGA, la candidature de Gilles HENRI a été proposée ;

Il est proposé aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de se prononcer sur cette candidature.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	46
Membres présents (dont président de séance)	25
Membres représentés	13
Nombre de votants	37
Voix favorables	27
Voix défavorable	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	10

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, la désignation de Gilles Henri en tant que membre du conseil du Pôle S.mart de l'UGA.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 27 juin 2024

Le Président du Conseil académique
de L'Université Grenoble Alpes

Publié le : 03 juillet 2025

Transmis au Rectorat le : 03 juillet 2025

Serge SLAMA

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE ou via <https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.